

Quelle est la marche à suivre ?

Si vous voulez faire avancer cet ordre du jour, vous devez faire converger les secteurs concernés : réunissez des praticien·ne·s de la protection sociale, des gestionnaires des risques de catastrophe, des spécialistes en sciences climatiques et sociales pour parler d'une série d'éléments (voir liste ci-après). Les études de faisabilité doivent tenir compte de cette option, tandis que les éléments ci-après doivent être pris en considération aux étapes de cadrage et de conception, mais aussi pour l'intensification des mécanismes de FBP.

Étape 1 : connaître le contexte

Il faut commencer par étudier la politique en vigueur en matière de protection sociale ainsi que le contexte du programme pour connaître les points d'entrée. Le renouvellement des cadres politiques pour la protection sociale pourrait être l'occasion d'aligner les agences et mandats gouvernementaux·ales au plus haut niveau de manière à permettre une future implémentation d'approches conjointes. Un nouveau programme d'assistance sociale, c'est aussi une opportunité de mener un projet pilote de FBP ou de tester une approche FBP.

Étape 2 : procéder à une analyse technique détaillée

Lors de la conception d'un système de FBP, il est important de connaître la relation entre les aléas et les impacts sur la vie et les moyens de subsistance des personnes. Pour établir un lien avec des mécanismes de PS, il faut analyser les recouvrements entre les vulnérabilités climatiques et l'exposition d'une part et les mécanismes de protection sociale existants d'autre part.

Étape 3 : favoriser les liens entre les programmes et systèmes de FBP et de PS

Si des programmes de PS sont déjà en place et qu'il y a un intérêt commun à faire en sorte qu'ils puissent être intensifiés au moyen d'une approche FBP, vous devrez étudier les recouvrements entre leur couverture géographique et leurs groupes cibles, mais aussi les actions spécifiques qui peuvent être entreprises par le biais d'un programme de ce type. Les capacités et les ressources sont des éléments clés. Dans l'étude de faisabilité du FBP et la stratégie de plaidoyer, identifiez les personnes qui doivent agir, ce qu'elles doivent faire et à quel moment dans le cadre de la PS (plans passés, présents et futurs).

Même si les programmes de PS ne peuvent pas directement être mis en lien avec des mécanismes de FBP, il y a peut-être malgré tout moyen de procéder à une forme d'intégration ou de collaborer par l'utilisation de systèmes conjoints, en particulier en ce qui concerne les registres de population ou des bénéficiaires et les systèmes d'identification. Vous devez connaître les données auxquelles vous avez accès, leurs liens avec les vulnérabilités climatiques, la fréquence à laquelle elles sont mises à jour, etc.

Étape 4 : prioriser le dialogue et la compréhension

Vous devez favoriser le dialogue et la compréhension entre les secteurs, et mettre sur pied un processus destiné à faire converger les objectifs de l'action d'anticipation au niveau des politiques et des

programmes.

Étape 5 : commencer simple, encourager les parties prenantes à s'impliquer

Vous pouvez introduire le système de FBP en plusieurs phases, en fonction de la situation locale, en commençant par cibler les aléas les plus prévisibles au moyen d'actions précoces simples et abordables avant de passer à des actions plus complexes ou à des événements moins prévisibles. Les bailleur-se-s de fonds et les gouvernements doivent s'engager à financer ces démarches et à prévoir une évaluation des résultats de leurs investissements dans la protection sociale afin de vérifier si des actions précoces ont été entreprises et si elles ont fait une différence.